

## Firme pour le contrôle et la surveillance des travaux routiers



*République Démocratique du Congo*  
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS  
**Cellule Infrastructures**



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET  
(SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS  
*Cellule Infrastructures*

### PROJET DE RENFORCEMENT DE LA CONNECTIVITE AU PARC AGROINDUSTRIEL DE NGANDAJIKA

Secteur : INFRASTRUCTURES  
Référence de l'accord de financement : 2100150045060  
N° d'identification du Projet : P-CD-D00-004  
AMI n° : 018/MITP/CI/BAD/2026

#### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET n° 018/MITP/CI/BAD/2026

#### RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ROUTIERS

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement en prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Renforcement de la Connectivité au Parc Agroindustriel de Ngandajika et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de firme de consultant relatif au contrôle et à la surveillance des travaux routiers.

2. Les services prévus au titre de ce contrat portent sur une assistance à la Cellule Infrastructures dans le contrôle et la surveillance des travaux routiers.

Plus spécifiquement, la mission de la firme permettra de réaliser ce qui suit :

- Assurer le contrôle et la surveillance des travaux routiers :
  - o Lot 1 : Aménagement et bitumage de la section Nkuadi–Ngandajika–PAIN (78 km) ;
  - o Lot 2 : Aménagement et bitumage de la section Lukalaba–Ngandajika (47 km) ;
- Veiller au respect des prescriptions techniques et autres clauses des contrats des travaux ;
- Réceptionner les travaux exécutés conformément aux dispositions contractuelles et selon les règles de l'art ;
- Assurer la Maîtrise d'Œuvre et la gestion des contrats qui seront passés avec les différents entrepreneurs ;
- Assister la Cellule Infrastructures dans ses missions de Maîtrise d'Ouvrage ;
- Veiller à l'intégration des dimensions transversales.

3. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite, par le présent avis, les firmes intéressées à présenter leur candidature en vue de couvrir

les services décrits ci-dessus.

La mission sera assurée par une firme ayant la qualification et les expériences suivantes :

- Être un Bureau d'études, ou Groupement de Bureaux d'études éligible au regard des dispositions du Cadre de Passation des Marchés du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
  - Disposer d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'ingénierie routière. Une déclaration prouvant que le Consultant a une telle expérience, en citant les missions similaires déjà réalisées qui lui permette de remplir ces critères (nature de la mission, pays, dates, administration responsable, bailleurs de fonds, etc.) sera présentée ;
  - Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années : (i) au moins deux (02) missions de contrôle et surveillance des travaux de construction de route bitumée d'au moins 50 km chacune et (ii) au moins deux (02) expériences de contrôle et surveillance des travaux ment des pistes rurales (y compris ouvrages d'art) d'au moins 50 km. Au moins deux des expériences citées doivent avoir été réalisées en Afrique subsaharienne.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement** » (édition Octobre 2015), qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection est la sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).
  5. L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectuées sur la base des exigences de qualification et d'expériences mentionnées au point 3 ci-dessus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.
  6. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09h00' à 12h00' et de 13h00' à 15h30' (heures locales) du lundi au vendredi.
  7. Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être déposées à l'adresse physique mentionnée ci-dessus ou transmises par courrier électronique à l'adresse [recrutement.cf@celluleinfra.org](mailto:recrutement.cf@celluleinfra.org), au plus tard le **16 juin 2026 à 14h00' (heures locales TU+1)** et porter expressément la mention « AMI n° 018/MITP/CI/BAD/2026 – Recrutement d'un consultant (firme) pour le contrôle et la surveillance des travaux routiers ».

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics,

Sise avenue Roi Baudoin, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél : (+243) 98 64 11 225 ; Email : [info@celluleinfra.org](mailto:info@celluleinfra.org), [recrutement.cf@celluleinfra.org](mailto:recrutement.cf@celluleinfra.org).

Billy TSHIBAMBE NYEMBU

Coordonnateur



avenue Roi Baudoin, Kinshasa/Gombe  
[info@celluleinfra.org](mailto:info@celluleinfra.org)  
Tél. +243 (0) 986 411 225